

Les concepts néolibéraux et leurs conséquences

Augmenter l'âge de la retraite, réduire le montant des rentes AVS, privatiser les assurances sociales, recourir à l'assistance sociale plutôt qu'accorder des droits, telle est la nouvelle ligne de conduite néolibérale prônée par l'Union démocratique du centre. Ces plans sont-ils réalistes ? Quels seraient leurs effets sur l'économie nationale et leurs conséquences pour les bénéficiaires de rentes ?



Rudolf RECHSTEINER,
conseiller national, PS/BS

Ces idées ne sont pas nouvelles. Elles sont défendues par les ultralibéraux depuis l'époque où Margaret Thatcher était Premier ministre. Ce courant de pensée, qui remonte au 19^e siècle, ne connaît qu'une solution pour remédier à tous les problèmes : les lois du marché, chacun peut et doit se prendre lui-même en charge. Son credo repose sur la «responsabilité individuelle». Ce message est trompeur pour les citoyens et les citoyennes qui perçoivent l'Etat social comme une sorte d'économie domestique. Epargne et renoncement individuel pour le bien de la collectivité – c'est là une attitude fondamentalement positive. Le démantèlement social est planifié sous le couvert de l'utilité publique. On oublie tout simplement qu'appliqués à l'économie nationale, les principes économiques qui prévalent dans un ménage («retenue» et «épargne rigoureuse») peuvent conduire un pays à la catastrophe. Dans les années 30, la «retenue» ultralibérale a contribué à aggraver la crise économique mondiale et la politique du «il faut se serrer la ceinture», appliquée avec une logique implacable, a facilité la montée du fascisme et a précipité l'Europe dans la Seconde Guerre mondiale.

Le spectre de la démographie

Alors que ces dernières années la gauche s'est ouverte au pragmatisme, la droite adopte une politique de plus en plus dogmatique dont le style rappelle le puritanisme des soixante-huitards néomarxistes. Elle a pour objectif moins d'Etat : le recours à l'assistance sociale doit remplacer les droits dans le domaine des assurances sociales.

«Capitalisation au lieu du système de financement par répartition de l'AVS..., augmentation de l'âge de la retraite..., privatisation des assurances sociales..., prévoyance sur mesure et non pas carcan imposé par l'Etat» tels ont été les postulats de l'UDC¹ lors de son congrès extraordinaire de mars 2000. «Il faut oser remettre en question les droits acquis».²

Cette stratégie est défendue au nom de trois arguments : (1) le démantèlement social est nécessaire pour des raisons démographiques (selon l'UDC «on ne peut pas vivre aux frais de la génération qui nous suit»³) ; (2) les assurances sociales coûtent trop cher et (3) elles ont donné lieu à des abus. L'AVS ne peut plus être financée ; l'âge de la retraite doit donc être relevé et le

montant des rentes réduit. A plus long terme, un passage du système actuel de financement par répartition à un système de capitalisation est inéluctable.

Cette propagande par la peur porte ses fruits : une majorité des jeunes croient déjà que la rente qu'ils toucheront ne méritera pas vraiment le nom de rente. On oublie cependant que depuis l'introduction de l'AVS, c'est-à-dire depuis 1948, le nombre de bénéficiaires de rentes ne cesse d'augmenter sans que les coûts n'exploient pour autant. Si l'on ne considère que la situation depuis 1975, le nombre de rentes AVS (rentes individuelles et rentes de couple) s'est accru de 45 %, passant de 900 000 à 1,3 million (voir **figure 1**).

Malgré cette progression importante, les coûts de l'AVS sont restés constants par rapport au produit national brut (PNB) tout au long de cette période, fluctuant entre 5,5 et 7 % en fonction de la situation économique. Pour la «génération active», le coût par rentier AVS a constamment diminué depuis 1975, bien que les rentes aient été adaptées au renchérissement et à raison de 50 %, à l'évolution des salaires (indice mixte de l'AVS, moyenne arithmétique de l'évolution des prix et des salaires).

La semi-adaptation des rentes aux salaires a suffi à rattraper les coûts supplémentaires liés à l'évolution démographique sans avoir à augmenter les cotisations AVS. Celles-ci n'ont du reste jamais été augmentées pendant un quart de siècle – de 1975 à 1999. Au cours de cette période, la Confédération a même pu diminuer ses subsides de plusieurs milliards. Ce n'est qu'en 1999 (après sept ans de crise économique et un accroissement marqué du taux de chômage) que l'on a été contraint de prélever un pour-cent supplémentaire de TVA pour amortir la baisse des recettes. Et ce, non

1 Hansjörg Hassler, conseiller national : Changer les mentalités à long terme. Dossier de presse de l'UDC concernant le congrès extraordinaire du parti du 4 mars 2000.

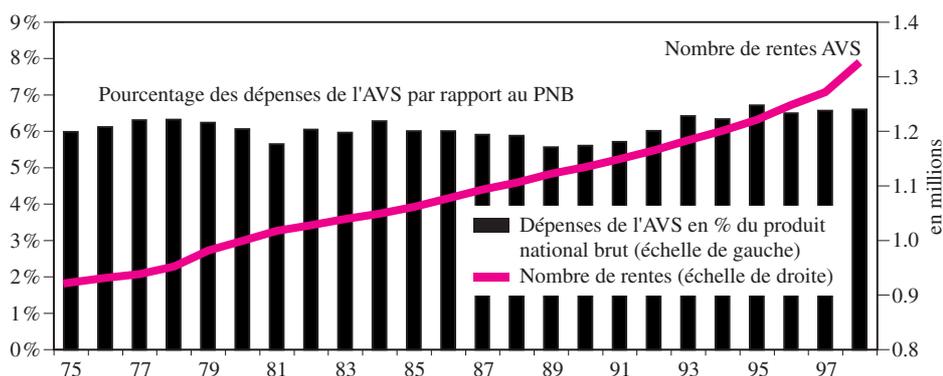
2 Hanspeter Konrad : Pourquoi faut-il corriger le tir en matière d'assurances sociales ? Dossier de presse de l'UDC concernant le congrès extraordinaire du parti du 4 mars 2000.

3 Ueli Maurer, conseiller national : Il faut cesser de vivre aux frais de la génération à venir ! Dossier de presse de l'UDC concernant le congrès extraordinaire du parti du 4 mars 2000.

4 Rudolf Rechsteiner : Sozialstaat Schweiz am Ende ? Zurich 1998, p.99 ss.

Dépenses de l'AVS en % par rapport au produit national brut et évolution du nombre des rentes entre 1975 et 1998

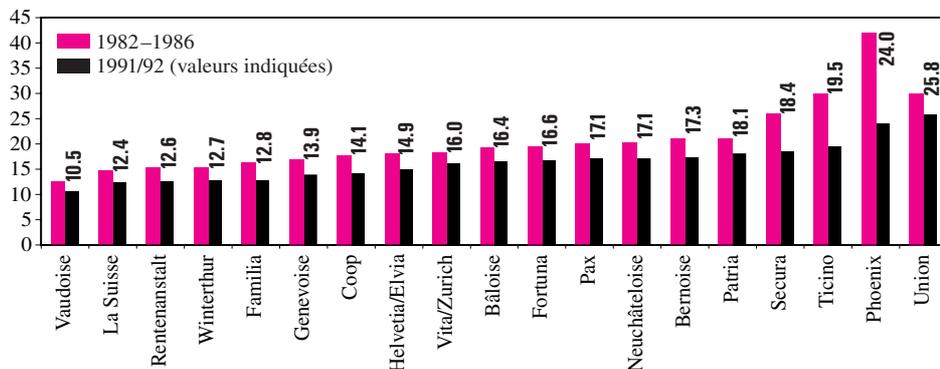
1



De 1975 à 1998, le nombre de rentes AVS (rentes individuelles et rentes de couple) a augmenté de 45 %, passant de 900 000 à plus de 1,3 million ; toutefois, comparés au produit national brut, les coûts sont restés stables, fluctuant entre 5,5 et 7 %. Le coût de l'AVS par rentier a constamment baissé, grâce à l'accroissement de la productivité.

Frais administratifs des compagnies d'assurance-vie privées en % des primes d'assurance (1982–1986 et 1991/92)

2



Les frais administratifs de l'assurance-vie (individuelle et collective) atteignent 10 à 25 % de la valeur des primes. De nombreuses assurances proposant des contrats de groupe opèrent à des coûts un peu plus faibles dans le domaine des assurances collectives, mais là aussi les coûts sont largement plus élevés que ceux de l'AVS/AI. La manière dont les assurances utilisent le rendement du capital est particulièrement opaque et ne fait pratiquement pas l'objet d'analyses statistiques ; la redistribution aux assurés – au-delà du rendement minimum des avoirs – n'est réglée nulle part dans la loi.

pas pour des motifs démographiques, mais à cause de la récession. Cette augmentation des contributions avait d'ailleurs été acceptée à une nette majorité par le peuple.

3. une augmentation des frais administratifs ;

4. une récession, des problèmes en matière d'investissements et une spéculation excessive.

Que signifie la privatisation de l'AVS ?

Une réduction par deux de l'AVS – ou une privatisation – aurait essentiellement quatre conséquences pour les personnes concernées et pour l'économie nationale :

1. des coûts doublés pour la génération de transition ;

2. une réduction des prestations, la perte de certains droits, plus aucune protection en cas d'inflation, un affaiblissement de la finalité du 1^{er} pilier ;

Des coûts doublés pour la génération de transition

Si l'on passe de l'AVS à un système de capitalisation, les montants des cotisations devront être doublés pendant une période de transition d'environ 40 ans : d'une part, il s'agira de couvrir les droits aux rentes AVS en cours (les personnes ayant cotisé jusqu'ici ne peuvent pas être simplement laissées à elles-mêmes) et d'autre part, de cotiser pour préfinancer sa propre rente. Pour les personnes actives, ce système entraînerait une charge supplémentaire cor-

respondant à environ 10 % de leur salaire, ces montants devant être en plus capitalisés. Cette politique d'épargne entraînerait immédiatement une diminution importante de la demande intérieure et induirait une récession prolongée.

Diminution des rentes, assistance plutôt que droit, pas de protection face à l'inflation ...

Pour chaque franc versé sous forme de cotisations, les prestations de l'AVS rapportent aujourd'hui aux personnes à revenus faibles ou moyens pratiquement le double de ce que leur octroie la prévoyance professionnelle (LPP). Les caisses de pensions réalisent certes des gains en capital, mais en moyenne, à long terme, les rentes de la prévoyance professionnelle n'ont pas suivi la progression des salaires.⁴ Le rendement des fonds n'a entraîné que dans de rares cas un accroissement effectif de la valeur des pensions supérieur aux rendements internes des cotisations AVS. S'il est vrai que le rendement réel de la fortune des caisses de pensions a augmenté ces derniers temps en raison de la récession prolongée et de l'évolution des cours de la Bourse, celui du système de financement par répartition n'a pas été plus mauvais à long terme – si l'on considère la période qui a suivi la dernière guerre mondiale.

En cas de privatisation de l'AVS, la suppression de l'élément de solidarité (la répartition) serait particulièrement lourde à supporter pour les personnes à revenus faibles et moyens. Actuellement, les prélèvements de cotisations sur les gros salaires s'effectuent sans limite supérieure, alors que ces personnes n'ont droit qu'à la rente maximale de l'AVS qui est de 2010 francs par mois pour les personnes seules ou de 3015 francs pour les couples. Si l'AVS fonctionnait selon le système de capitalisation, on ne voit absolument pas comment pourrait être évitée une remise en cause de l'objectif constitutionnel des prestations, la couverture du minimum vital. La compensation du renchérissement et l'adaptation à l'évolution des salaires ne sont pas non plus assurées par le système de capitalisation, à défaut de savoir des décennies à l'avance quelle sera l'évolution des prix et des salaires et si toute amélioration ultérieure pourra être finan-

cée seulement par le versement de contributions complémentaires fixées dans le cadre d'un nouveau contrat entre les générations (promouvant un système de financement par répartition).

On voit par là que le contrat entre les générations est un élément essentiel dès qu'il s'agit de garantir des prestations indexées et protégées contre le renchérissement. On ne trouve nulle part dans le monde des assurances privées qui indexent les prestations. Et malgré les plus-values boursières énormes réalisées ces dix dernières années, on ne peut pas prouver que le système de capitalisation coûte moins cher que le système de répartition, compte tenu des frais administratifs et de gestion de fortune et de l'indexation des rentes.

Augmentation des frais administratifs

C'est là l'une des faiblesses du système de capitalisation. Seuls les coûts sont connus, le pouvoir d'achat de la rente au moment de la vieillesse ne le sont pas. Les trois piliers de la prévoyance vieillesse (AVS, caisses de pensions et prévoyance individuelle) fonctionnent selon le principe des vases communicants: une diminution de la rente AVS entraîne automatiquement une augmentation du chiffre d'affaires des banques et des compagnies d'assurance. Un démantèlement de l'AVS aurait donc pour conséquence un accroissement de l'épargne, les gens placeraient aussi plus d'argent en Bourse. Avec ses plans, l'UDC ne s'attaque donc pas seulement à l'Etat social: elle vise en même temps une progression considérable du chiffre d'affaires des compagnies d'assurance privées et des banques.

Les coûts de l'assurance-vie sont connus avec précision:

- Dans la LPP, la part des frais administratifs représente environ 10 % des primes d'assurance.⁵
- Aux frais administratifs directs s'ajoutent les frais de courtage (commissions sur les opérations boursières), les droits de garde et les commissions pour la gestion de fortune, pour lesquels il n'existe généralement pas de rubrique séparée. Ces frais dépassent en moyenne largement le 1 % des capitaux placés, et il n'est pas rare qu'ils absorbent un tiers du rendement. Le marché de la gestion de fortune comporte toute une série de modèles de courtage et

les conditions imposées sont tout sauf transparentes. L'obligation légale de faire connaître ces frais au moyen d'un ratio des frais (par exemple le TER, «Total Expense Ratio» qui met en relation les frais administratifs avec la valeur nette d'inventaire) est tout à fait envisageable d'un point de vue technique – et elle est d'ailleurs prescrite par la loi –, mais n'est pas imposée par le département compétent.⁶

Il n'est donc pas faux d'affirmer que ceux qui profitent le plus du système de capitalisation sont ceux qui gèrent les capitaux, surtout lorsque les assurés n'ont pas d'influence directe sur la manière dont les fonds de leur assurance sont gérés (voir **figure 2**).

- La caisse unique AVS/AI fonctionne à moindres coûts. Ses frais administratifs sont de 400 millions de francs (pour l'AVS et l'AI, le 1,3 % des cotisations), soit environ dix fois moins que ceux de la LPP dont les frais et les taxes s'élèvent à plus de 4 milliards de francs.⁷

Une privatisation de la prévoyance vieillesse permettrait à certains de gagner beaucoup d'argent; c'est en outre presque une activité facile à mener tant que la Bourse est en hausse. Privatiser l'AVS signifierait créer un marché pour des fonds de prévoyance de l'ordre de 600 à 800 milliards de francs. L'exemple de Martin Ebner illustre parfaitement la manière dont la gestion de fortune permet de gagner beaucoup d'argent et de manipuler la Bourse. Les sociétés de participation financière («Visions») du banquier et sponsor de l'UDC ont prospéré de manière spectaculaire grâce aux capitaux du 2^e pilier.⁸ A propos des contributions savamment mises au point qui sont automatiquement portées au crédit des sociétés de participation de Martin Ebner à chaque envolée de la Bourse, le journal économique «Cash» écrit: «Aucun scrupule en ce qui concerne le montant de ces contributions, pas de limite à l'écumage.» Pour la seule année 1993, les taxes de gestion de fortune liées à la performance facturées par Martin Ebner se montent à:⁹

- «Performance fee» de Pharma Vision: 389 millions de francs
- «Performance fee» de BK Vision: 251 millions de francs
- «Performance fee» du groupe BZ (total pour 1993): 640 millions de francs.

Il est évident que si le montant de l'«épargne institutionnelle» triplait sous l'effet de la privatisation de l'AVS, de nouvelles ressources importantes afflueraient sur la place financière et propulseraient la Bourse vers des sommets. Reste à savoir – et c'est là la grande inconnue – dans quelle mesure le pouvoir d'achat des rentes serait assuré à long terme.

Récession, manque de possibilités d'investissement et spéculation excessive

Les répercussions les plus sous-estimées d'une privatisation de l'AVS sont certainement l'affaiblissement de la conjoncture et le renforcement de la spéculation boursière. Quand l'épargne augmente, la consommation diminue. Cet effet – couplé à une politique de taux d'intérêts élevés pratiquée par la Banque nationale – a été la cause du marasme économique des années 90: non seulement il a entraîné un recul des recettes dans l'AVS, mais il a également engendré des coûts supplémentaires importants dans l'assurance-chômage et dans l'assurance-invalidité.

Dans l'économie d'un pays, l'épargne et les investissements devraient s'équilibrer. En Suisse, on économise actuellement en moyenne 20 milliards de francs de plus (environ 6 % du produit intérieur brut, PIB) que ce qui peut être investi dans le pays. Cet excès d'épargne crée un problème pratiquement constant: la difficulté des caisses de pensions à investir leur fortune (devenue entre-temps un phénomène mondial). L'excès d'épargne est à l'origine de la hausse spéculative des

5 Les chiffres sont fournis notamment dans l'analyse faite par le conseiller indépendant en matière de caisses de pensions, Martin Wechsler, publiée dans «Bilanz», Wechsler M.: Bilanz-Wechsler-Untersuchung der schweizerischen Lebensversicherungen für die Periode 1982 bis 1986, Blauen 1988.

6 Claude Chatelain: Im Gebührenblick der Beteiligungsgesellschaften, dans Cash, 28.1.2000.

7 Pour le calcul de ces frais, voir Rudolf Rechtesteiner 1998, loc. cit. p. 115 ss.

8 cf. Becher, Jörg: Das schnelle Geld – Martin Ebners Weg zur Macht, Zurich 1996.

9 Ibidem.

10 Il en découlerait une augmentation toujours plus grande des bénéfices aux dépens des salaires; on assisterait à un recul de la quote-part des salaires, ce qui entraînerait tôt ou tard un recul des bénéfices, le pouvoir d'achat n'étant pas suffisant pour maintenir la consommation.

cours de la Bourse dans les années 90 et du prix de l'immobilier dans les années 80. Dans l'intervalle, le marché de l'immobilier s'est stabilisé – il a baissé de 25 et 40 % par rapport à son niveau maximum, ce qui a incité les banques à augmenter en Suisse le niveau des taux d'intérêts, quasiment défini par un cartel. En clair, ce sont les petites et moyennes entreprises et les artisans très fortement endettés qui ont payé les pertes consécutives à la spéculation subies par les banques dans le secteur de l'immobilier – et c'est l'excès d'épargne-vieillesse qui a été en partie à l'origine de cette spéculation.

Spéculer avec le capital des rentes

Sur de nombreuses places boursières dans le monde, les actions sont actuellement nettement surévaluées si l'on se réfère aux règles traditionnelles d'évaluation de ces titres. Alan Greenspan, directeur de la Réserve fédérale américaine, tente depuis des années de dégonfler prudemment la bulle qui s'est formée autour de la Bourse américaine, en évitant l'effondrement.

Les actions suisses ont également pris l'ascenseur ces dernières années et ont fait la fortune de certains investisseurs. La «valeur intrinsèque» des entreprises cotées en Bourse a progressé dans des proportions nettement moins importantes que les cours, si bien que de nombreuses

entreprises sont actuellement évaluées à des niveaux deux à trois fois plus élevés que par le passé. Le rapport entre les cours et les bénéfices le met mathématiquement en évidence: ce rapport est passé de 10 à près de 30 fois les bénéfices, pour se situer aujourd'hui à un peu plus de

Aucun système de financement n'est protégé contre l'évolution démographique.

20 fois (30 fois aux Etats-Unis). Historiquement, le ratio oscillait généralement entre 8 et 14 fois. Pour les «blue chips» (actions des grandes entreprises) comme General Motors, le rapport entre le cours et les bénéfices a longtemps été de 4 fois (voir **figure 3**).

La personne qui achète des actions aujourd'hui peut en attendre un rendement direct correspondant seulement à la moitié de celui qui aurait été obtenu il y a une dizaine d'années. Malgré cela, les actions sont plus que jamais demandées et les cours continuent de grimper. Le fait que la population a moins confiance dans la capacité de l'Etat de garantir les rentes nourrit indirectement la

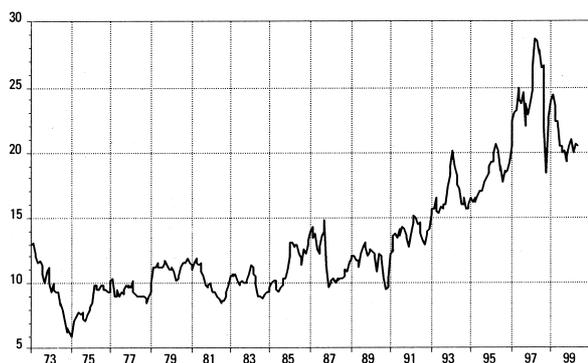
spéculation. Toutefois, à long terme, le maintien de la valeur du capital des rentes ne peut pas être garanti sur une base spéculative. Les caisses de pensions dépendent de la prospérité et de la croissance des entreprises, faute de quoi un effondrement des valeurs est à craindre. La croissance et les bénéfices réalisés par les entreprises dépendent à leur tour du fait que les consommateurs disposent de revenus (salaires ou rentes) suffisants pour faire marcher l'économie. Il ne faut pas s'attendre à une progression des valeurs boursières comparable à celle que l'on a connue ces dernières années tant que les bénéfices n'augmentent pas dans les mêmes proportions;¹⁰ le risque de moins-values sur les cours serait trop élevé. Les rendements directs diminueraient encore – en d'autres termes, les actions deviendraient des supports de valeur des plus douteux dans la mesure où l'on ne pourrait pratiquement plus en attendre ni rendement ni dividende. Le rendement minimum et, de ce fait, l'adaptation des capitaux de couverture investis en actions à l'évolution des salaires et des prix serait de plus en plus remis en cause.

Le secteur de la prévoyance dans son ensemble ne pourrait plus réaliser de véritables gains, car s'il voulait vendre ses titres dans le cadre d'une stratégie d'investissements définie, avec une proportion d'actions fixée, les nouveaux investissements possibles se limiteraient à l'achat d'actions elles aussi surévaluées. Dans l'intervalle, les caisses de pensions n'arrivent pratiquement plus à réaliser le rendement minimum de 4 % au moyen des dividendes. Plusieurs d'entre elles réclament donc une diminution du rendement et du taux de conversion de la LPP, tout en réalisant un bénéfice comptable élevé. Si les cours de la Bourse restent relativement stables sur une longue période (comme ce fut le cas entre 1973 et 1987), la pression dans le sens d'une diminution des rentes s'accroît.

Aujourd'hui les bénéfices réalisés sur les actions, qui souvent ne sont que de purs bénéfices comptables, financent d'importantes réductions de cotisations: c'est le cas notamment pour les caisses de pensions de Swissair et de Migros ou pour des caisses de pensions de l'Etat. Aussi, si les cours de la Bourse viennent à stagner, ce ca-

Rapport entre les cours et les bénéfices pour les actions suisses: marché global

3



Le graphique présente l'indice global du marché de toutes les actions suisses cotées (plus de 95% de la capitalisation globale). Le rapport entre les cours et les bénéfices est obtenu en divisant les cours (capitalisation) par les bénéfices de l'entreprise cotée. Plus le rapport est élevé, plus le niveau des cours est éloigné des gains actuels, et basé sur des prévisions concernant des bénéfices futurs non encore réalisés. Des corrections vers le bas doivent souvent être faites lorsque l'inflation et les taux d'intérêt augmentent. Au Japon, l'indice Nikkei est passé de 39 000 points à moins de 14 000 points entre 1989 et 1998. Deux tiers des valeurs boursières faisant l'objet de spéculations importantes ont été annihilées en l'espace dix ans. On ne sait pas quel sera l'effet sur les cours de l'arrivée à la retraite des personnes nées dans les années de forte natalité (au plan national et international), mais la dissolution de fonds d'épargne importants aura sans conteste des répercussions sur la Bourse.

deau prématuré entraînera des lacunes au niveau des rentes.

La croissance économique est nécessaire

La consommation de la génération des aînés ne peut jamais être supérieure au pouvoir d'achat acquis par la jeune génération. En Suisse, le principal problème ne réside pas dans le nombre croissant de bénéficiaires de rentes, mais dans la diminution du nombre d'enfants et dans le taux de natalité qui reste très bas. Si la moyenne des naissances devait se maintenir à 1,2 enfant, on assistera tous les 30 ans environ à une implosion de 40 % de la population active.

Dans ce domaine – à savoir la protection de la maternité et la compensation des charges liées à l'éducation des enfants – les dogmatiques néolibéraux n'ont pas encore appréhendé le problème. Au lieu d'introduire une assurance-maternité et de mener une politique plus axée sur les enfants, on cherche à diviser les générations. Les problèmes macro-économiques découlant du vieillissement de la population s'accroîtront considérablement si le taux de natalité devait rester bas parce qu'il est de plus en plus difficile d'élever des enfants.

Souvent la solidarité est considérée comme une réalité à sens unique, comme si seuls les jeunes fournissaient des prestations pour les personnes âgées. Pourtant les jeunes profitent des personnes âgées tout comme celles-ci des jeunes : tout le système de l'enseignement public repose sur le principe de la solidarité et de l'égalité des chances.

Aucun système de financement n'est protégé contre l'évolution démographique ; cela se reflète dans les propositions du Conseil fédéral concernant la 1^{re} révision de la LPP. Le taux de conversion des rentes doit être abaissé en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Une telle modification entraînerait une diminution des rentes d'environ 8 %, sans faire la preuve de la nécessité de cette mesure vu le niveau élevé des intérêts et des cours ces dernières années.

Plus les effectifs des nouveaux arrivés diminuent, moins les caisses de pensions auront de la facilité à maintenir la valeur du capital. Si les rangs de la relève restent clairsemés, si les

nouveaux venus ne sont pas prêts à acquérir des actions et des biens immobiliers et à renoncer dans les mêmes proportions à la consommation afin de verser le prix demandé, il faut s'at-

Aucun système de financement n'est protégé contre l'évolution démographique.

tendre à un fléchissement des cours des soi-disant « investissements sûrs ». A quoi cela servira-t-il d'avoir une pension au montant préalablement défini, si cette pension ne permet plus de faire ses achats parce que les prix auront fortement augmenté en raison du manque de main-d'œuvre et que l'adaptation au renchérissement n'est

pas garantie dans le régime de la LPP ?

Pour le système de capitalisation, l'épreuve du feu est à venir ; ce sera chose faite lorsque les personnes issues du baby-boom (en Suisse comme à l'étranger) prendront leur retraite et que les réserves des fonds devront être dissoutes. Même un système de capitalisation tel que celui de la LPP ne peut, par un tour de passe-passe, faire abstraction du vieillissement. Les salaires, les intérêts et les bénéfices dépendent toujours des générations actives. Mais grâce à la croissance économique, les personnes actives tout comme les retraités peuvent accroître leurs revenus. Ce n'est toutefois pas en diminuant les rentes et en augmentant de plus en plus la quote-part réservée à l'épargne afin qu'une poignée de spéculateurs professionnels réalisent un chiffre d'affaires élevé en jouant à la Bourse, que l'on obtiendra ce résultat.

Système de financement par répartition ou système de capitalisation ? Avantages et inconvénients

Le système de capitalisation, tel qu'il existe dans le 2^e et le 3^e pilier, consiste à accumuler les contributions selon un système identique à celui du livret d'épargne et à les placer afin qu'ils rapportent des intérêts ; le versement ne s'effectue qu'à l'âge de la retraite, avec les intérêts et les intérêts composés (voir **figure 4**). Contrairement au financement de l'AVS, qui est un système de financement par répartition, les assurances privées ne peuvent recourir à un contrat entre les générations prévoyant des contributions obligatoires. Elles sont obligées de préfinancer chaque rente promise, afin de pouvoir satisfaire en tout temps toutes les demandes fondées en droit. Ce système a des avantages, mais aussi d'énormes inconvénients :

- L'avantage réside dans la participation des employés à la fortune nationale et aux gains en capital réalisés.
- Bien que les caisses de pensions génèrent des intérêts et des gains, ceux-ci ne sont pas toujours à la hauteur de l'augmentation des salaires. Pour toutes les tranches de revenus – sauf pour les revenus très élevés – le rendement interne des cotisations

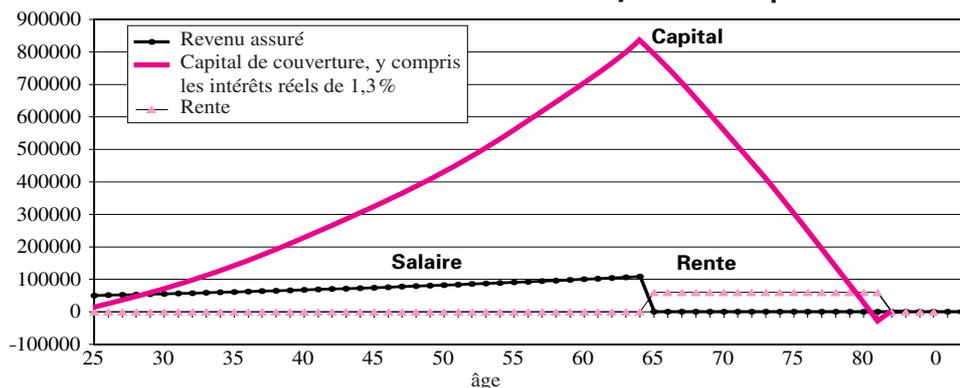
AVS était jusqu'ici supérieur à celui des caisses de pensions, compte tenu de l'adaptation au renchérissement et de l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires.

- L'adaptation au renchérissement n'est pas prévue dans les caisses de pensions ; celles-ci n'accordent que de petites augmentations au cas par cas.
- La LPP ne fixe que les contributions et un rendement minimum. La part des bénéficiaires boursiers qui doit effectivement revenir aux assurés reste en grande partie soumise à l'appréciation du conseil de fondation de la caisse de pensions et elle est amputée des frais administratifs et des commissions boursières.
- Il existe d'énormes disparités entre les différentes caisses de pensions : des caisses de premier ordre à l'Etat et dans les grandes entre-

11 Leu, Robert E., Stefan Burri, Tom Priester : « Lebensqualität und Armut in der Schweiz », Berne 1997.

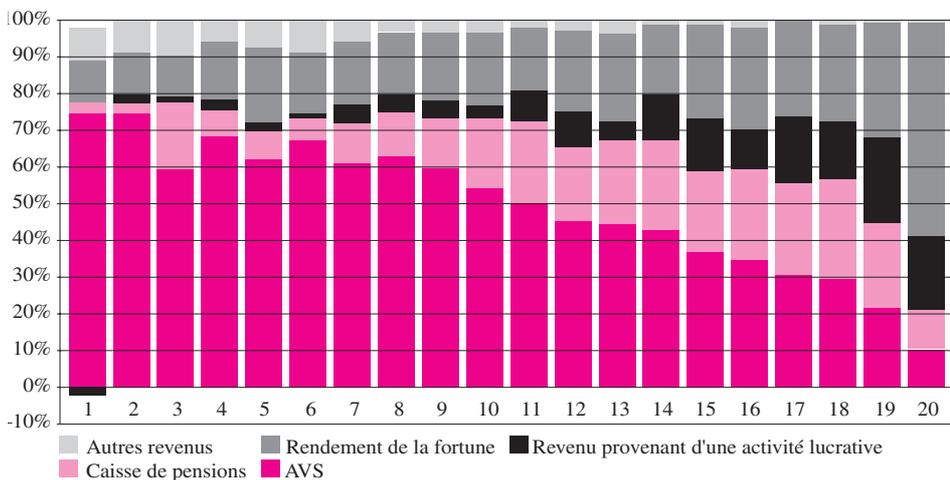
12 A cela on pourrait objecter que le 2^e pilier obligatoire est encore dans une phase d'édification et que les prestations futures seront plus élevées. De nombreux bénéficiaires de salaires élevés sont toutefois affiliés depuis plusieurs décennies à des caisses autrefois facultatives et, dans ces tranches de salaire, l'assurance obligatoire ne changera pas grand-chose.

Préfinancement d'une rente de vieillesse selon le système de capitalisation 4



Dans un système de capitalisation, des capitaux (intérêts compris) sont accumulés sur des périodes très longues, afin qu'ils puissent être versés lors de la réalisation du cas d'assurance. Cette procédure d'épargne permet aux salariés d'avoir des participations directes dans la fortune nationale et de profiter des revenus du capital d'une économie (intérêts, dividendes, gains en Bourse). Le maintien de la valeur de la fortune économisée dépend de la manière dont évoluent, sur plusieurs décennies, d'une part les prix et les salaires et, d'autre part, les intérêts et les gains en Bourse.

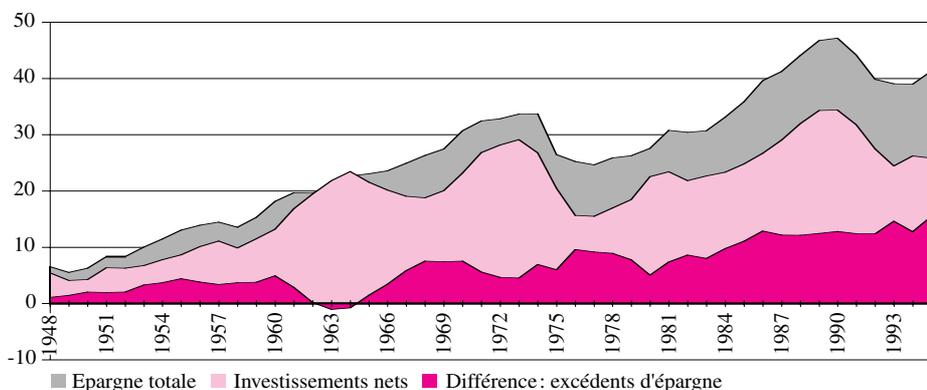
Provenance des revenus des ménages de rentiers en 1992 par segments de 5% (données : Leu/Université Berne) 5



Cette figure montre d'où proviennent les revenus des rentiers actuels selon l'importance de leurs revenus (par tranches de 5%). La colonne de gauche met en évidence la composition des revenus des 5% les plus pauvres, âgés de plus de 65 ans, et la colonne de droite les revenus des 5% les plus riches.

Épargne, investissements nets et excédents d'épargne 6

(données : comptabilité nationale, en milliards de francs de 1980)



La Suisse exporte chaque année quelque 20 à 25 milliards de francs de capital-épargne, qui sont ainsi soustraits à la consommation intérieure. La quote-part élevée des revenus réservés à l'épargne freine la conjoncture et a prolongé inutilement la récession dans les années 90.

prises, «de belles machines à économiser des impôts» pour les cadres d'un côté, et des caisses offrant des prestations peu importantes, voire minimes, dans les branches à bas salaires (hôtellerie, vente, construction et agriculture) de l'autre.

- La déduction de coordination du 2^e pilier fait que les employés à temps partiel, les étrangers et les femmes touchant les salaires les plus bas (jusqu'à 2010 francs) ne sont pas assurés et que les personnes ayant des salaires relativement bas (3000 à 4000 francs) sont sous-assurées. Environ un quart des personnes exerçant une activité lucrative n'a pas droit aux prestations d'une caisse de pensions.

Contrairement à l'AVS, la prévoyance vieillesse privée (2^e et 3^e piliers) n'est pas basée sur la solidarité. Aussi, les obligations individuelles liées à l'éducation des enfants ainsi que le chômage entraînent inévitablement des lacunes dans la période de cotisation, c'est-à-dire des pertes pour les futures rentes. Les perdants de l'idéologie néolibérale sont donc le plus souvent les ayants droit disposant de revenus bas, et plus particulièrement les femmes ; ces dernières n'ont pas la même liberté pour se positionner sur le marché du travail que les hommes qui exercent une activité lucrative en leur déléguant les obligations familiales.

Pour les paysans aussi, un changement de système aurait des conséquences dramatiques : ils perdraient à peu près la moitié de leur rente. Les paysans ne disposent pas d'un 2^e pilier et leur situation est plus précaire que celle des employés de l'industrie ou des services.

L'AVS intéressante aussi pour les riches

Bien que les recettes du 2^e pilier soient désormais plus élevées que celles de l'AVS, les prestations qu'il offre restent inférieures à celles de l'AVS même pour les revenus moyens et élevés (voir figure 5).

Pour plus de 40% des rentiers, l'AVS constitue 60%, voire un pourcentage plus élevé de leur revenu.¹¹ Et même pour les revenus moyens et élevés, les prestations de l'AVS sont supérieures aux revenus du 2^e pilier.¹²

L'efficacité élevée du système de financement par répartition réside dans le fait que, dans ce système, les rentes ne doivent être financées qu'au moment de leur échéance. Les

Une AVS sûre – sans réduire les prestations

Le 3 avril 2000, un comité «pour la sécurité AVS» a été fondé sous la présidence de Rudolf Rechsteiner, conseiller national. Ce comité part de l'idée qu'il faut garantir dans la constitution fédérale le versement des rentes AVS à long terme et y ancrer des principes de financement solides, valables pour des décennies. C'est ainsi qu'il prévoit de lancer l'initiative «pour la Sécurité AVS» dès qu'il aura réuni le soutien nécessaire à son action.

Le comité est en train de trouver au moins 6000 membres prêts de soutenir l'initiative et de récolter des signatures.

Plus de détails dans l'internet sous www.sichereahv.ch.

prestations dues à une femme de 80 ans ne doivent être payées que lorsqu'elle atteint 80 ans et non pas à 25 ou à 45 ans. Comme il y a croissance économique dans l'intervalle – il en va ainsi depuis plus de 200 ans –, le coût économique réel de la rente est plus faible, car l'augmentation des salaires et de la consommation intervenue dans l'intervalle allège son financement et produit un «dividende de répartition» (transfert des gains de productivité à la génération des aînés). Indépendamment de l'effet de stabilisation sociale et conjoncturelle de l'AVS, c'est dans ces gains de productivité que le système de l'AVS trouvera à l'avenir aussi sa justification économique. Ces mêmes gains en font un outil intéressant pour les groupes de personnes les plus différents.

Les Suisses économisent déjà beaucoup trop

Actuellement en Suisse l'épargne dépasse régulièrement les besoins en capitaux destinés aux investissements (voir **figure 6**). Dans une économie dont l'épargne est déjà trop importante, renforcer le système de capitalisation relèverait de la stupidité.

Le «comportement pratique unique de la Suisse en matière d'épargne selon les normes internationales»¹³ a suscité en 1996 des interrogations au sein du Fonds monétaire international (FMI): «Is capital being overaccumulated in Switzerland?». La règle suivante s'applique en tant que critère théorique d'une épargne optimale: les intérêts doivent être au moins aussi élevés que l'accroissement de la productivité de l'économie, renchérissement compris. A l'échelle d'une économie nationale, les capitaux ne doivent pas constituer un «dépôt» dans lequel les montants versés sont supérieurs aux rendements obtenus, ni un «magasin self-service» dans lequel la génération actuelle n'épargne pas

assez et se nourrit des bénéfices aux dépens de la suivante.

«Dans une économie dynamique et efficace, lorsque les investissements sont toujours supérieurs aux bénéfices, on injecte plus de capitaux que l'on n'en retire; le capital est mal investi et devient une charge nette ('net burden') pour l'économie».¹⁴

Lorsque l'on détermine les investissements en capital, il s'avère, selon le FMI, qu'en Suisse l'épargne est démesurée, et ce depuis de nombreuses années:¹⁵

«Ces dix dernières années, on a investi en Suisse plus de ressources pour augmenter le capital que l'on en a retiré (...), ce qui implique une véritable accumulation exagérée de capital (...). Même au Japon, qui est parfois considéré comme un pays dont l'épargne dépasse l'optimum, les bénéfices ont été supérieurs aux investissements de 1,1 % du produit

Dans une économie dont l'épargne est déjà trop importante, renforcer le système de capitalisation relèverait de la stupidité.

national brut moyen au cours des dix dernières années (1983–1994)».¹⁶

«La Suisse est le seul pays industrialisé à avoir connu des apports de capitaux dépassant les bénéfices sur une période aussi longue».¹⁷

Les Suisses préfèrent consommer après-demain plutôt qu'aujourd'hui – et prennent même le risque d'une dévalorisation de leurs avoirs. Ce comportement va à l'encontre des théories économiques habituelles, qui supposent que l'épargnant doit être récompensé par un intérêt si l'on veut qu'il diffère sa consommation. Fidèles à cette mentalité suisse

du réduit, nombreux sont ceux qui, pour être à l'abri à l'âge de la retraite, sont manifestement prêts à accepter certains désavantages économiques. Cependant, lorsqu'elle dépasse un certain niveau, l'épargne est néfaste et la «responsabilité individuelle» tant vantée ne permet pas d'accéder à une plus grande sécurité: elle risque plutôt d'entraîner une récession, des pertes de revenus et des effets macroéconomiques indésirables.

Une privatisation de l'AVS aurait pour effet de tripler les exportations en capitaux déjà très importantes, d'amplifier les difficultés que rencontrent les caisses de pensions en matière d'investissements et d'augmenter l'endettement des pays pauvres (qui acceptent l'argent suisse sur lequel ils doivent payer des intérêts). Un tel concept est aberrant non seulement d'un point de vue social, mais aussi au regard de la conjoncture et des relations extérieures. L'économie et la société ne peuvent pas prospérer dans un climat d'égoïsme et d'incertitude constante. Il faut donc que des politiciens, des syndicats et des entrepreneurs assument leurs responsabilités, mettent un terme à la stratégie de la terre brûlée de la droite et trouvent des solutions aux problèmes qui se posent. L'objectif visé est un juste mélange entre le système de capitalisation et le système de financement par répartition. La politique sociale ayant des objectifs précis et l'épargne étant manifestement excessive, il ne faut en aucun cas limiter encore plus le système de financement par répartition, d'autant que l'indice mixte – adaptation de l'AVS à raison de 50 % seulement à l'évolution des salaires – contribue déjà à réduire le poids de AVS. ■

(Traduit de l'allemand)

13 FMI, Fonds monétaire international: Switzerland, Select Background Issues. SM/96/35, Washington 1996, p. 11.

14 FMI 1996, p. 13

15 FMI 1996, p. 14.

16 FMI 1996, p. 15.

17 Ibidem. Le FMI confirme ainsi un vieux constat: «Une épargne supplémentaire n'entraîne pas à elle seule des investissements supplémentaires, bien au contraire! (...). En principe lorsqu'un facteur de production croît, les autres conditions restant identiques, sa productivité marginale baisse (loi des rendements décroissants)» (on entend par productivité marginale la productivité du dernier franc investi). Expertengruppe Wirtschaftslage 1977, p. 302.